

Juillet 2014

**CRÉDIT ET SURENDETTEMENT : PRINCIPALES  
ÉVOLUTIONS DE LA CENTRALE DES CRÉDITS AUX  
PARTICULIERS À FIN JUIN 2014**

*Analyse réalisée pour l'Observatoire du Crédit et de l'Endettement par  
Duvivier R. (Economiste)*

Observatoire du Crédit et de l'Endettement  
Place Albert 1er, 38  
6030 Marchienne-au-Pont  
Belgique  
Tél.: 071/33.12.59  
Fax: 071/32.25.00

Nos dernières analyses portant sur les chiffres de la Centrale des Crédits aux Particuliers (CCP)<sup>1</sup> montraient qu'au cours des dernières années, la Belgique avait connu une augmentation des situations d'endettement problématique et du surendettement. Ces conclusions se basaient sur l'évolution des défaillances en matière de crédit ainsi que sur les statistiques concernant la procédure en règlement collectif de dettes.

La conjoncture économique ayant été morose en 2013, il n'était pas étonnant de remarquer que, cette année encore, les statistiques reflétant les difficultés financières des ménages ont évolué dans la mauvaise direction. A ce niveau, une légère inversion de tendance était attendue pour 2014. Les prévisions de croissance de la BNB et de l'OCDE sont respectivement de 1.1% et 1.3% avec un taux d'inflation qui devrait être juste en dessous du seuil de 1%. En 2013, le taux de croissance n'était que de 0.2% alors qu'une croissance négative de -0.1% avait été enregistrée en 2012. Alors que le retour à la croissance est un signe encourageant, les évolutions attendues en termes de taux de chômage le sont moins. Fin 2014, le taux de chômage devrait atteindre 8.6% (prévision BNB) alors qu'il était déjà à ce niveau fin 2013. La reprise économique semble donc au rendez-vous mais la « reprise sociale » ne se laisse pas encore entrevoir. Il est donc peu probable que nous connaissions une réelle diminution de l'endettement problématique et du surendettement dans les prochains mois. Mais qu'en est-il dans les faits ?

Dans le texte qui suit, nous analysons les principales données de la CCP déjà disponibles pour les 6 premiers mois de l'année 2014. Dans la mesure du possible nous extrapolerons les évolutions à l'ensemble de 2014 afin de déterminer si, oui ou non, les évolutions négatives des années antérieures risquent de se confirmer pour cette année 2014. Outre l'analyse des situations d'endettement problématique, nous exposons également quelques statistiques montrant l'évolution des octrois de crédit aux particuliers.

## **1. L'évolution du nombre de contrats enregistrés**

Au cours de l'année 2013, 1.4 millions de nouveaux contrats de crédit avaient été enregistrés dans la CCP (voir tableau 1). Pendant les 6 premiers mois de l'année 2014, le nombre total de nouveaux contrats enregistrés dans la Centrale s'élevait à près de 641 milles unités. Si le nombre de nouveaux contrats enregistrés se poursuit au même rythme qu'au cours des 6 premiers mois de l'année, nous devrions atteindre un total de 1,2 millions de nouveaux contrats enregistrés à la fin de cette année. Sans considérer l'année 2011<sup>2</sup>, ce chiffre est inférieur au nombre de nouveaux contrats enregistrés lors des années antérieures (moyenne de 1.5 millions de nouveaux contrats sur les périodes de 2007 à 2010 et 2012 à 2013). L'année 2014 semble donc marquée par une diminution dans le rythme d'octroi des nouveaux crédits.

---

<sup>1</sup> [www.observatoire-credit.be](http://www.observatoire-credit.be), Analyses et études.

<sup>2</sup> L'année 2011 semble une exception à l'évolution présentée au tableau 1 étant donné que 4.2 millions de nouveaux contrats de crédits ont été enregistrés dans la CCP, contre respectivement 1.5 millions et 1.3 millions en 2011 et 2012. Comment expliquer ce fait ? Jusqu'en 2010, les ouvertures de crédit remboursables dans les 3 mois et de moins de 1.250 euros (couramment qualifiées de « possibilités de découvert sur compte bancaire ») n'étaient pas soumises à la loi sur le crédit à la consommation. Depuis décembre 2010, ces crédits entrent dans le champ d'application de la loi et doivent être enregistrés dans la Centrale. Beaucoup de contrats d'ouverture de crédit préexistants ont donc été enregistrés dans la Centrale au cours de l'année 2011. Au cours de 2011, le nombre de nouvelles ouvertures de crédit enregistrées était proche de 3,2 millions d'unités contre 492.000 nouveaux contrats un an plus tôt. L'année 2011 doit donc s'entendre comme une exception liée à un changement de législation alors que 2012 constitue un retour à la normale.

**Tableau 1 - Evolution du nombre de nouveaux contrats octroyés (total et par catégorie de contrat)**

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Fin juin 2014	Estimation à fin 2014
Prêt à tempérament (évolution en %)	500.949 /	539.313 7,70%	525.507 -2,60%	511.228 -2,70%	552.652 8,10%	480.424 -13,10%	511.137 6,39%	275.800 /	551.600 7,92%
Vente à tempérament (évolution en %)	208.067 /	187.477 -9,90%	167.936 -10,40%	159.056 -5,30%	134.547 -15,40%	100.444 -25,30%	88.184 -12,21%	50.506 /	101.012 14,55%
Ouverture de crédit (évolution en %)	506.060 /	556.744 10,00%	493.617 -11,30%	492.971 -0,10%	3.172.723 543,60%	510.462 -83,90%	538.038 5,40%	194.040 /	388.080 -27,87%
Prêt hypothécaire (évolution en %)	263.250 /	258.902 -1,70%	290.420 12,20%	350.397 20,70%	402.271 14,80%	321.261 -20,10%	294.785 -8,24%	120.837 /	241.674 -18,02%
Total des contrats (évolution en %)	1.478.326 /	1.542.436 4,30%	1.477.480 -4,20%	1.513.652 2,40%	4.262.193 181,60%	1.312.591 -66,90%	1.432.154 9,11%	641.183 /	1.282.366 -10,46%

Source : calculs OCE sur données CCP (BNB)

En 2013, un recul avait été observé pour le crédit hypothécaire alors qu'à l'exception des ventes à tempérament, le crédit à la consommation avait nettement progressé. Comment, considérées séparément, les différentes formes de crédit ont-elles évolué au cours des 6 premiers mois de l'année 2014 ?

Au cours du premier semestre de cette année, 275 milles nouveaux contrats de prêt à tempérament ont été enregistrés dans la Centrale. Si, au cours des 6 mois à venir, le rythme des enregistrements se poursuit à un rythme de 45.8 milles nouveaux contrats de prêts à tempérament par mois, nous devrions comptabiliser 551 milles nouveaux prêts à tempérament fin 2014 contre 511 milles en 2013, soit une augmentation de 7,9% par rapport à fin 2013. Le nombre de nouveaux contrats de prêt à tempérament avait déjà augmenté dans une proportion assez proche au cours de l'année 2013.

Sur le long terme, le recours à la vente à tempérament a nettement diminué. Comme montré dans le tableau 1, cette évolution a un caractère structurel : entre 2007 et 2013, le nombre de nouveaux contrats de vente à tempérament enregistrés a diminué de manière continue pour passer de 208 milles contrats en 2007 à 88 milles contrats en 2013. Au cours des 6 premiers mois de 2014, nous assistons à un léger renversement de tendance. En considérant la période 2007-2014, il s'agit de la première évolution à la hausse pour ce type de crédit. En outre, en comparant la situation des 6 premiers mois 2014 à celle des 6 premiers mois 2013, nous remarquons une hausse de 5,2% dans le nombre de nouveaux contrats octroyés alors que les encours octroyés ont plus que doublés. La hausse des ventes à tempérament observée au premier semestre 2014 est donc surtout le fait de contrats servant à financer des biens d'une valeur importante.

L'évolution est clairement négative pour les ouvertures de crédit. Au cours des 6 premiers mois de l'année 2014, seules 194 milles nouvelles ouvertures de crédit ont été comptabilisées. Si les évolutions propres à ces 6 mois se confirment, le nombre de nouvelles ouvertures de crédit devrait s'élever à 388 milles unités fin 2014, soit 27,87% de moins qu'en 2013 et 24,8% de moins que la moyenne obtenue sur la période allant de 2007 à 2013.

Comment expliquer ces tendances ? L'indicateur de confiance des consommateurs a légèrement diminué mais reste à un niveau assez élevé par rapport à ce que nous connaissions au début de l'année 2013. En outre, une reprise économique était annoncée pour 2014. Dans un tel cadre, il est logique que, comme attesté par l'évolution des produits à tempérament, les consommateurs se soient tournés vers le crédit. Par contre, cette conjoncture économique un peu plus favorable ne permet pas d'expliquer l'évolution propre aux ouvertures de crédit ? Nous pouvons nous demander si, dans une certaine mesure, certains biens qui étaient auparavant financés au moyen des ouvertures de crédit n'auraient pas été financés au moyen de la vente à tempérament à partir de 2014.

Que s'est-il passé du côté du crédit hypothécaire ? Depuis le début de l'année, le nombre de nouveaux contrats de crédit hypothécaire enregistrés dans la Centrale s'est élevé à 120 milles unités. A ce rythme, le nombre total de nouveaux crédits hypothécaires enregistrés dans la Centrale en 2013 devrait atteindre 241 milles unités, soit 18,02% de moins qu'en 2013. Le tableau 1 montre que l'année 2011 s'est révélée exceptionnelle en matière de crédit hypothécaire. Des aides en faveur d'emprunts dédiés au financement d'investissements économiseurs étaient octroyées de 2009 jusqu'à fin 2011. Ces aides ont conduit à une augmentation continue du nombre de contrats octroyés sur ces trois années. Le chiffre de 402 milles nouveaux contrats pour 2011 s'explique certainement par le fait qu'un grand nombre de ménages ont souhaité profiter de ces aides « *in extremis* ». Les octrois observés pour 2012 et attendus pour 2013 témoignent donc plus d'un retour à la normale que d'une crise du marché du crédit hypothécaire. Le nombre de nouveaux contrats attendus pour 2012 est de 20% supérieur à la moyenne des années 2007 et 2008 (années ayant précédé le début de l'octroi des aides). Par contre, la diminution dans le nombre de contrats observé en ce début d'année 2014 contraste avec le reste de la période. Au cours des 6 premiers mois de cette année, nous avons enregistré une moyenne 20.1 milles nouveaux contrats par mois contre 25.9 milles nouveaux contrats par mois sur la période 2007 – 2013.

## 2. Importance et évolution des situations d'endettement problématique

Afin de rendre compte de l'importance et de l'évolution des situations d'endettement problématique et du surendettement, nous présentons l'évolution de quatre catégories d'indicateurs issus de la Centrale : le nombre d'emprunteurs enregistrés dans le fichier négatif de la CCP, le pourcentage des emprunteurs défaillants, l'arriéré moyen par emprunteur défaillant ainsi que le nombre de nouvelles procédures en règlement collectif de dettes.

### 2.1. Evolution du nombre d'emprunteurs défaillants

Le tableau 2 montre que depuis 2007, le nombre total de personnes enregistrées dans le volet négatif de la Centrale des Crédits aux Particuliers n'a pas cessé d'augmenter. Fin 2013, 341 milles personnes sont enregistrées dans la CCP pour au moins un défaut de paiement. Si l'évolution du nombre d'emprunteurs défaillants se poursuit jusqu'à fin 2014 au même rythme qu'au cours des 6 premiers mois de l'année, nous devrions atteindre le nouveau record de 347 milles emprunteurs défaillants, soit 1,88% de plus qu'en 2013 et près de 24,48 % de plus qu'en 2007. Bien entendu, la plupart des emprunteurs enregistrés dans la CCP ne sont enregistrés que pour un seul crédit défaillant. Fin 2013, seuls 43,3% des personnes enregistrées dans le fichier négatif de la CCP étaient concernées par plus d'un défaut de paiement. Il est dès lors difficile de considérer que toutes les personnes enregistrées dans la Centrale négative sont en réelle situation de surendettement.

**Tableau 2 - Evolution du nombre d'emprunteurs défaillants enregistrés dans la CCP**

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Fin juin 2014	Estimation à fin 2014
Tous types de contrats	279.429	285.595 2,20%	300.296 5,10%	308.803 2,80%	319.092 3,30%	330.129 3,50%	341.416 3,42%	344.612 /	347.838 1,88%
Prêt à tempérament	150.826	156.420 3,70%	167.336 7,00%	173.165 3,50%	175.935 1,60%	176.676 0,40%	178.164 0,84%	176.954 /	175.752 -1,35%
Vente à tempérament	40.868	40.093 -1,90%	40.725 1,60%	41.526 2,00%	41.753 0,50%	40.701 -2,50%	39.378 -3,25%	38.541 /	37.722 -4,21%
Ouverture de crédit	138.974	142.117 2,30%	150.279 5,70%	157.473 4,80%	166.624 5,80%	183.738 10,30%	197.615 7,55%	204.576 /	211.782 7,17%
Prêt hypothécaire	36253	36521 0,70%	38178 4,50%	38882 1,80%	40109 3,20%	41.583 3,70%	43.574 4,79%	43.790 /	44.007 0,99%

Source : calculs OCE sur données CCP (BNB)

Il s'avère également intéressant d'examiner l'évolution du nombre de défaillants en fonction du type de contrat. En ce qui concerne les ventes à tempérament, le nombre d'emprunteurs défaillants a diminué de 3.25% en 2013 et devrait diminuer de 4.21% en 2014. Pour les prêts à tempérament, l'année 2014 devrait se conclure par une légère diminution dans le nombre de défaillants. En 2012 et 2013, nous n'enregistrons déjà plus que de faibles augmentations par rapport à ce que nous avons connu avant : respectivement +0.40 et +0.84% en 2012 et 2013 contre une moyenne de +3.95% pour les quatre années ayant précédé. Pour les ouvertures de crédit, le nombre d'emprunteurs défaillants devrait augmenter fortement en 2014 et dans des proportions identiques aux années antérieures. Si cette évolution se confirme, le nombre d'emprunteurs défaillants en matière d'ouvertures de crédit devrait avoir augmenté de 52.39 % depuis 2007 contre 24.48 % si l'on considère les emprunteurs défaillants pour tous les types de contrats confondus. Depuis 2010, le nombre de défaillants en matière d'ouverture de crédit évolue plus vite que le nombre de défaillants pour les autres formes de crédits. En 2014, le nombre d'emprunteurs défaillants pour le prêt hypothécaire devrait augmenter mais moins qu'au cours des cinq années précédentes.

Une évolution aussi rapide pour les ouvertures de crédit peut interpeller. Comment l'expliquer ? Le tableau ci-dessous montre une augmentation du nombre total de nouveaux crédits défaillants qui s'explique principalement par une hausse des nouvelles ouvertures de crédit défaillantes. Entre 2007 et fin 2013, le nombre de nouvelles ouvertures de crédit défaillantes enregistrées annuellement devrait avoir plus que doublé (+117.52%) alors que les évolutions sont nettement plus modérées pour les autres types de contrats (voir dernière ligne du tableau ci-dessous).

**Tableau 3 – Nombre de nouveaux contrats défaillants**

	Prêt à tempérament	Vente à tempérament	Ouverture de crédit	Prêt hypothécaire	TOTAL	Part des nouvelles ouvertures de crédit défaillantes dans le total des nouveaux contrats défaillants
Estimation à fin 2014	35.838	9.956	98.352	14.394	157.460	62,46%
6 premiers mois 2014	17.919	4.978	49.176	7.197	78.730	62,46%
2013	36.006	11.846	93.937	13.907	155.696	60,33%
2012	34.069	12.650	92.912	13.254	152.885	60,77%
2011	35.899	12.970	55.958	13.307	118.134	47,40%
2010	38.756	14.148	51.290	14.007	118.201	43,40%
2009	42.191	13.893	48.781	14.459	119.324	40,90%
2008	38.084	14.216	45.156	12.824	110.280	40,90%
2007	36.051	14.534	44.455	12.256	107.296	41,40%
<b>Evolution 2007 à 2013</b>	<b>+1.63%</b>	<b>-13.84%</b>	<b>+117.52</b>	<b>+17.44%</b>	<b>+49.36%</b>	/

Source : Calculs OCE sur données CCP (BNB)

Quel événement peut expliquer une hausse aussi importante dans le nombre de nouvelles ouvertures de crédit défaillantes ? Les « petites ouvertures de crédit » étant maintenant enregistrées dans la Centrale<sup>3</sup>, le nombre d'ouvertures de crédit et d'emprunteurs pouvant potentiellement être enregistrés pour un défaut de paiement a considérablement augmenté. D'ailleurs, entre 2007 et fin 2010, les nouvelles ouvertures de crédit défaillantes représentaient en moyenne 41.7% des nouveaux crédits défaillants. En 2011, elles représentent 47.4% des nouveaux contrats défaillants et plus de 60% après 2012. Les évolutions propres aux ouvertures de crédit s'expliquent certainement par l'inscription, au sein de la Centrale négative, de

<sup>3</sup> Voir note de bas de page précédente.

« petites ouvertures de crédit » défailtantes pour des contrats qui, dans le passé, ne faisaient l'objet d'aucun enregistrement. Le décalage temporel entre la révision de la loi et l'évolution statistique mise en évidence ci-dessus pourrait s'expliquer par le délai nécessaire pour que les prêteurs mettent en place des procédures internes conduisant à la communication à la Centrale des défauts de paiement en matière de ces « petites ouvertures de crédit » défailtantes.

Le fait qu'en 2012, le nombre de nouvelles ouvertures de crédit défailtantes a augmenté nettement plus fort que le nombre d'emprunteurs défailtants pour ce type de produit (+66% contre +10.3%) nous pousse également à penser qu'un nombre important de ces « petites ouvertures de crédits » nouvellement enregistrées dans le fichier négatif sont détenues par des personnes qui étaient déjà enregistrées comme défailtantes pour d'autres ouvertures de crédit. Nous pouvons également penser que pour un grand nombre de ces emprunteurs, les conditions du défaut de paiement étaient déjà réunies avant 2012. Ces tendances poussent également à conclure qu'une partie non négligeable des ouvertures de crédit qui ne devaient pas être enregistrées dans le passé étaient néanmoins concernées par des difficultés de remboursement.

Le tableau 4 montre l'évolution du nombre d'emprunteurs défailtants pour chaque région du pays. Alors que, pour 2014, le nombre de défailtants ne devrait pratiquement pas augmenter en Flandre, il devrait continuer à évoluer à la hausse dans les deux autres régions du pays mais moins rapidement qu'au cours des années antérieures. Par ailleurs, l'évolution attendue pour Bruxelles-Capitale est plus importante que celle attendue pour la Région wallonne.

**Tableau 4 - Evolution régionales du nombre d'emprunteurs défailtants enregistrés dans la CCP**

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Fin juin 2014	Estimation à fin 2014
Région de Bruxelles-Capitale	33.646	34.917	37.918	40.070	42.071	43.969	46.231	46.704	47.182
		3,78%	8,59%	5,68%	4,99%	4,51%	5,14%	/	2,06%
Région flamande	107.421	110.258	116.284	119.619	124.066	127.732	130.848	131.069	131.290
		2,64%	5,47%	2,87%	3,72%	2,95%	2,44%	/	0,34%
Région wallonne	128.412	129.895	135.175	137.713	140.733	144.627	147.998	148.891	149.789
		1,15%	4,06%	1,88%	2,19%	2,77%	2,33%	/	1,21%

Source : Calculs OCE sur données CCP (BNB)

## 2.2. Le pourcentage d'emprunteurs défailtants

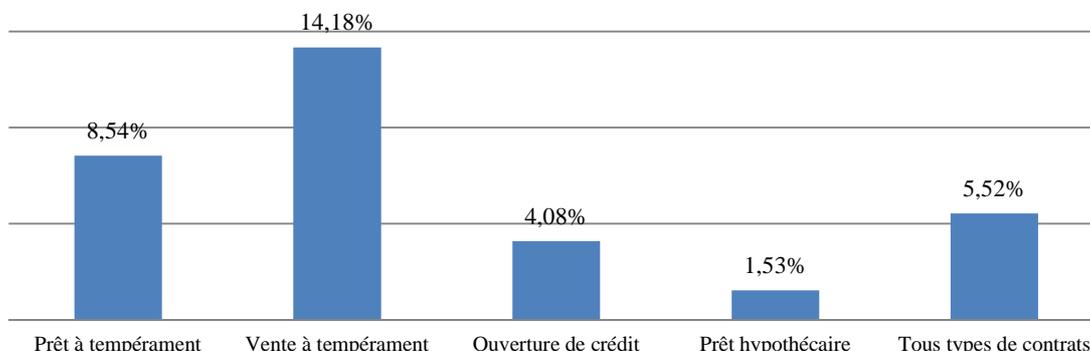
Le pourcentage d'emprunteurs défailtants s'obtient en divisant le nombre d'emprunteurs enregistrés dans le fichier négatif de la Centrale par le nombre total d'emprunteurs enregistrés dans le fichier positif.

Cet indicateur alternatif permet, d'une part, de tenir compte du fait qu'au cours des dernières années, nous avons connu une augmentation du nombre d'emprunteurs. Il est normal que, dans une certaine mesure, le nombre de personnes en défauts de paiement augmente si le crédit est octroyé à un plus grand nombre de personnes. D'autre part, le pourcentage d'emprunteurs défailtants permet de raisonner en termes relatifs et, de plus, facilement pouvoir comparer la situation propre à différents types de contrats et à différentes parties du pays. Il apparaît logique qu'au vu du nombre de crédits octroyés, les prêts à tempérament totalisent un plus grand nombre de défauts de paiement que les ventes à tempérament mais qu'en est-il du pourcentage d'emprunteurs défailtants pour ces deux catégories de crédit ? De même, au vu de l'importance de sa population, il serait normal que la Flandre totalise un plus grand nombre de défailtants que la Wallonie. Par contre, que nous renseigne la comparaison du pourcentage d'emprunteurs défailtants propre à chacune de ces régions ?

A la fin du mois de juin 2014, 5.52% du total des emprunteurs étaient enregistrés pour au moins un contrat défailtant non régularisé au sein de la CCP (contre 5.34% un an plus tôt). Le graphique 1 ci-dessous permet de comparer les pourcentages d'emprunteurs défailtants propres à chaque type de crédit

et montre que des différences assez nettes apparaissent lorsque l'on compare le crédit à la consommation et le crédit hypothécaire. Le crédit hypothécaire affiche un pourcentage d'emprunteurs défaillants nettement plus faible que les produits à tempérament : 1.53% pour le crédit hypothécaire contre respectivement de 8.54% et 14.18% pour les prêts et les ventes à tempérament.

**Graphique 1 : Pourcentage des emprunteurs belges défaillants (fin juin 2014)**

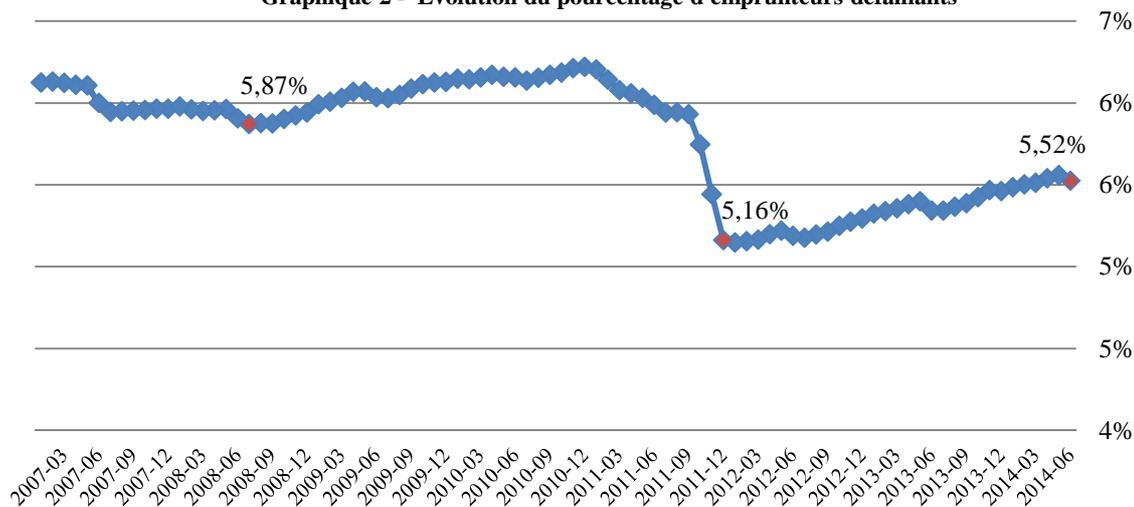


Source : Graphique et calculs OCE sur données CCP (BNB)

Le graphique 2 ci-dessous atteste, premièrement, d'une diminution timide du pourcentage d'emprunteurs défaillants jusqu'au troisième trimestre 2008 à partir duquel débute une inversion de tendance. Cette dernière évolution pourrait signifier une hausse des situations d'endettement problématique en matière de crédit suite à la crise. Les autres statistiques utilisées afin de rendre compte de l'évolution de l'endettement problématique en matière de crédit évoluent elles aussi dans le mauvais sens à partir de fin 2008. Une conclusion similaire ressortait déjà de l'évolution du nombre de défaillants présentée ci-dessus (voir tableau 2).

La diminution importante observée de fin 2010 à fin 2011 s'explique par l'augmentation du nombre d'emprunteurs enregistrés dans la Centrale suite à l'obligation d'enregistrer les « petites ouvertures de crédit ». Au cours des années 2012, 2013 et des 6 premiers mois de 2014, le pourcentage des emprunteurs défaillants a augmenté pour passer de 5.16 % à 5.52%.

**Graphique 2 - Evolution du pourcentage d'emprunteurs défaillants**



Source : Graphique et calculs OCE sur données CCP (BNB)

Les disparités inter- et intra-régionales en termes d'endettement problématique sont-elles importantes ? Le tableau ci-dessous montre que le pourcentage des emprunteurs enregistrés pour au moins un défaut de paiement est nettement moins important en Flandre (3,67%) qu'en Wallonie (7,30%) et qu'à Bruxelles-Capitale (8,81%)<sup>4</sup>. Des différences importantes apparaissent également entre les provinces belges. Les Hainuyers sont sans conteste les plus touchés par les défauts de paiement en matière de crédit.

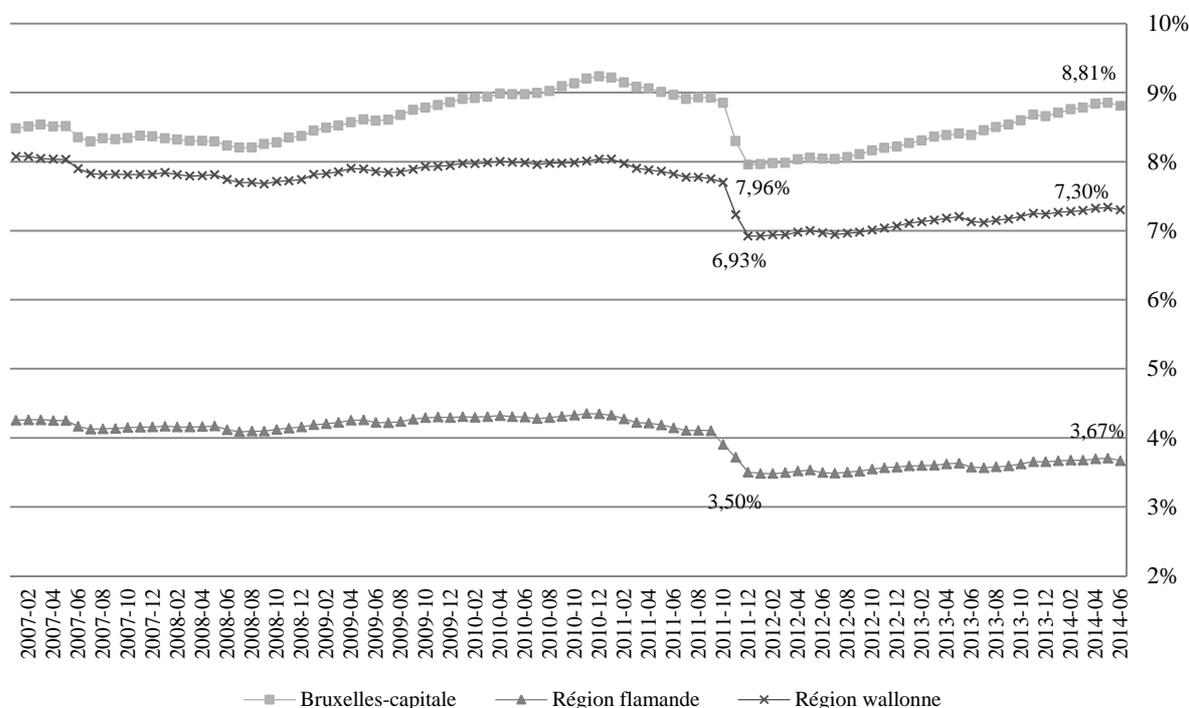
**Tableau 5 - Disparités spatiales en termes d'endettement problématique (Pourcentage des emprunteurs défaillants fin juin 2014 ; total des contrats)**

Province d'Anvers	3,81%	Province du Brabant wallon	4,21%
Province du Brabant flamand	3,15%	Province du Hainaut	8,65%
Province du Limbourg	3,80%	Province de Liège	7,34%
Province de Flandre orientale	3,88%	Province du Luxembourg	5,93%
Province de Flandre occidentale	3,59%	Province de Namur	6,72%
<b>Région flamande</b>	<b>3,67%</b>	<b>Région wallonne</b>	<b>7,30%</b>
<b>Région de Bruxelles-Capitale</b>	<b>8,81%</b>	<b>Total Belgique</b>	<b>5,52%</b>

Source : Calculs OCE sur données CCP (BNB)

Le graphique 3 montre l'évolution du pourcentage des emprunteurs défaillants au sein de chacune des régions du pays. L'évolution à la hausse constatée depuis 2012 est nettement plus importante pour Bruxelles-Capitale. En Flandre, par contre, le pourcentage des emprunteurs enregistrés dans la Centrale négative n'a pratiquement pas augmenté depuis le début de l'année 2012.

**Graphique 3 - Evolutions régionales du pourcentage d'emprunteurs défaillants**



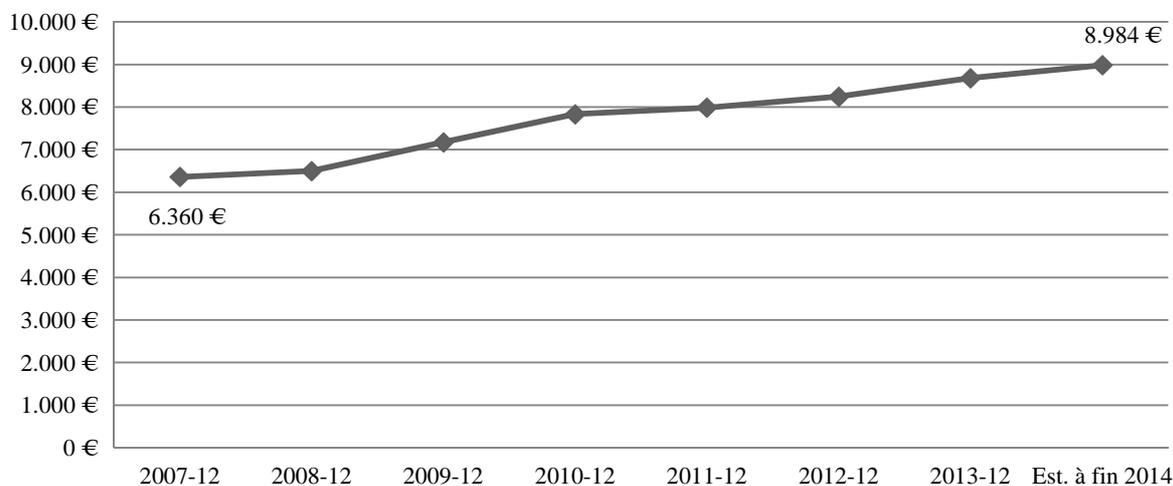
Source : Calculs OCE sur données CCP (BNB)

<sup>4</sup> Données CCP de fin décembre 2011.

### 2.3. Toujours plus de défauts de paiement mais aussi une plus grande difficulté à y faire face !

En divisant le montant total des sommes immédiatement exigibles (telles que renseignées par les prêteurs) par le nombre d'emprunteurs ayant au moins un défaut de paiement, nous obtenons l'arriéré moyen par emprunteur défaillant. Fin juin 2014, la CCP renseignait un arriéré total s'élevant à un peu plus de 3,04 milliards alors que 344 milles emprunteurs étaient défaillants. En moyenne, chaque emprunteur défaillant enregistré dans la Centrale avait donc un arriéré de 8.832 euros fin juin 2014. Ces dernières années, l'arriéré a fortement augmenté et a atteint un niveau très important par rapport à ce qu'il valait avant la crise. Entre fin 2007 et fin juin 2014, le montant moyen de l'arriéré est passé de 6.360 euros à 8.832 euros, soit une augmentation de 38.87%. Cette évolution très rapide de l'arriéré amène à penser que les défauts de paiement relèvent de situations qui, dans l'ensemble, deviennent de plus en plus difficilement gérables pour les emprunteurs concernés. Si les évolutions propres aux 6 premiers mois de l'année se confirment, fin 2014, l'arriéré moyen par emprunteur devrait s'élever à 8.984 euros.

Graphique 4 : Arriéré moyen par emprunteur défaillant



Source : Calculs OCE sur données CCP (BNB)

Il est à noter que, pour bon nombre d'emprunteurs défaillants, d'autres dettes en cours existent. Les données de la CCP révèlent que, fin 2013 et parmi les emprunteurs qui n'ont qu'un seul contrat de crédit enregistré comme défaillant, 43.3% sont également enregistrés pour d'autres contrats de crédit qui ne sont pas en défaut de paiement. Les échéances de ces autres dettes doivent être respectées si l'emprunteur ne souhaite pas être considéré comme défaillant pour ces autres crédits. L'arriéré moyen s'entend donc comme la moyenne de l'endettement immédiatement exigible qui, souvent, ne constitue qu'une partie de l'endettement total des emprunteurs défaillants.

L'importance de l'arriéré ainsi que l'évolution qu'il a connue au cours des dernières années varient en fonction du type de contrat de crédit considéré. Le tableau 6 montre que, depuis fin 2007, l'arriéré moyen par emprunteur défaillant est passé de 14.850 euros pour le crédit hypothécaire à 28.576 euros fin juin 2014, soit une augmentation de 92.4%. Cette évolution ayant été nettement moins rapide pour le crédit à la consommation, nous devons conclure que l'ampleur des difficultés financières a augmenté relativement plus rapidement pour les emprunteurs défaillants en matière de crédit hypothécaire. Bien que le crédit hypothécaire génère relativement moins de défaillances, les défauts de paiement liés à ce type de contrat sont d'ampleur nettement plus importante que pour le crédit à la consommation. En outre, les 6 premiers mois de 2014 confirment cette tendance étant donné que l'arriéré en matière de crédit hypothécaire a augmenté de 5.78% et devrait avoir augmenté de 11.90% à la fin de cette année, soit dans

une proportion proche au taux de croissance annuel moyen de la période 2007 à 2013 qui s'élevait à 10.71%.

**Tableau 6 – Arriéré moyen par emprunteur défaillant  
(évolutions par type de contrat de 2007-juin 2014 et estimation à fin 2014)**

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Fin juin 2014	Estimation à fin 2014
Tous types de contrats	6.360 €	6.498 €	7.176 €	7.834 €	7.989 €	8.245 €	8.683 €	8.832 €	8.984 €
		2,17%	10,43%	9,17%	1,98%	3,20%	5,31%	/	3,47%
Prêt à tempérament	5.843 €	5.988 €	6.399 €	6.665 €	6.791 €	6.963 €	7.048 €	7.090 €	7.132 €
		2,48%	6,87%	4,16%	1,88%	2,54%	1,22%	/	1,19%
Vente à tempérament	1.447 €	1.429 €	1.455 €	1.501 €	1.515 €	1.493 €	1.455 €	1.430 €	1.406 €
		-1,21%	1,82%	3,10%	0,93%	-1,45%	-2,53%	/	-3,33%
Ouverture de crédit	2.134 €	2.169 €	2.267 €	2.390 €	2.486 €	2.500 €	2.400 €	2.359 €	2.319 €
		1,68%	4,51%	5,42%	4,02%	0,54%	-3,99%	/	-3,39%
Prêt hypothécaire	14.850 €	15.116 €	17.889 €	21.232 €	21.858 €	23.362 €	27.014 €	28.576 €	30.228 €
		1,79%	18,34%	18,69%	2,95%	6,88%	15,63%	/	11,90%

Source : calculs OCE sur données CCP (BNB)

Nous avons déjà montré que certaines régions du pays sont concernées par un nombre relativement plus important d'emprunteurs en situation de défaut de paiement. Qu'en est-il du montant moyen de l'arriéré par emprunteur défaillant ? Le tableau ci-dessous montre que, tout en étant moins fréquents en Flandre (voir tableau 5), les défauts de paiement de cette partie du pays sont d'ampleur plus importante. L'arriéré moyen flamand s'élevait à 10.207 euros fin juin 2014 contre 8.213 euros en Région wallonne et 8.907 euros à Bruxelles-Capitale. Au cours des six premiers mois l'année 2014, l'arriéré a continué à augmenter dans chacune des régions du pays. Cette évolution a été légèrement plus rapide pour la Région wallonne.

**Tableau 7 – Arriéré moyen par emprunteur défaillant  
(Évolutions régionales de 2007-juin 2014 et estimation à fin 2014)**

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Fin juin 2014	Estimation à fin 2014
Belgique	6.360 €	6.498 €	7.176 €	7.834 €	7.989 €	8.245 €	8.36 €	8.832 €	8.984 €
		2,17%	10,43%	9,17%	1,98%	3,20%	5,31%	1,72%	3,47%
Région bruxelloise	5.866 €	6.365 €	7.376 €	8.074 €	8.197 €	8.105 €	8.729 €	8.907 €	9.089 €
		8,51%	15,88%	9,46%	1,52%	-1,11%	7,70%	2,04%	4,12%
Région flamande	7.143 €	7.442 €	8.304 €	9.017 €	9.204 €	9.592 €	10.000 €	10.207 €	10.418 €
		4,19%	11,58%	8,59%	2,07%	4,21%	4,26%	2,07%	4,18%
Région wallonne	5.961 €	5.897 €	6.387 €	6.999 €	7.194 €	7.495 €	8.70 €	8.213 €	8.424 €
		-1,08%	8,32%	9,57%	2,79%	4,18%	6,84%	2,57%	5,20%

Source : calculs OCE sur données CCP (BNB)

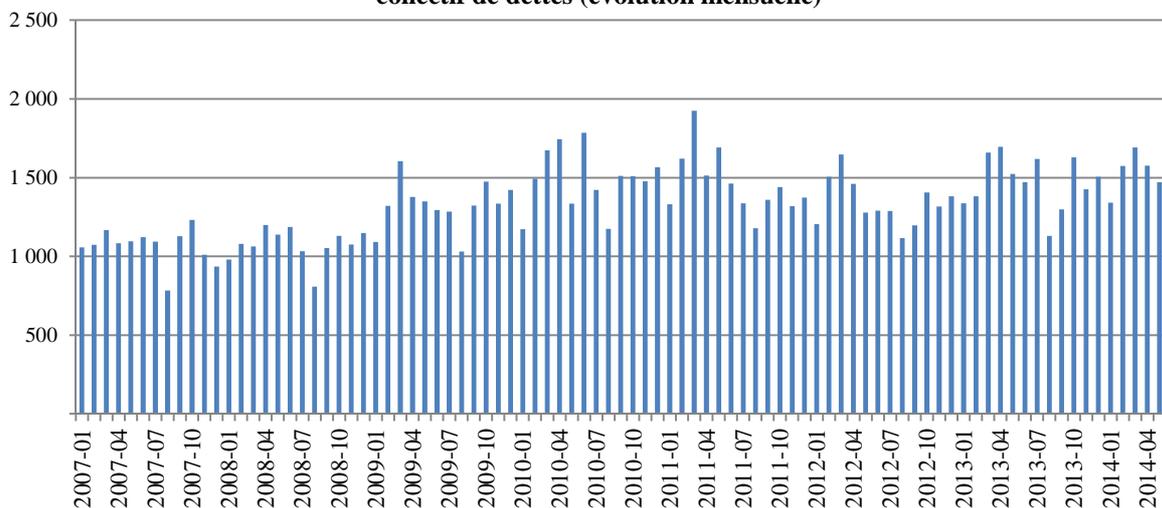
## 2.4. Les données relatives au règlement collectif de dettes

Les particuliers se trouvant dans une situation de surendettement peuvent introduire une demande en règlement collectif de dettes. Lorsque les conditions définies par la loi sont réunies, la demande sera jugée admissible par le juge du Tribunal du travail et fera l'objet d'un enregistrement dans la CCP. Une fois entamée, la procédure de règlement collectif aura pour double objectif de permettre à la personne surendettée de régler ses dettes dans la mesure du possible tout en conservant une vie conforme à la dignité humaine. Certaines données relatives à la procédure en règlement collectif étant comptabilisées dans la CCP, nous y trouvons un indicateur supplémentaire permettant d'apprécier le surendettement. Fin juin 2014, 108.744 personnes étaient en cours de procédure en règlement collectif de dettes en Belgique, soit un peu plus de 1% de la population majeure belge.

L'évolution du nombre de nouveaux avis d'admissibilité (voir graphique 5 ci-dessous) donne une indication sur le nombre de nouveaux surendettés. Cette variable est susceptible d'être influencée par la conjoncture économique. Une augmentation du nombre de procédures admises traduit une augmentation du nombre de demandes. A son tour, un plus grand attrait pour cette procédure peut être vu comme le signe de difficultés financières grandissantes de la part des ménages.

Le graphique 5 et le tableau 8 ci-dessous montrent qu'en 2009 et plus encore en 2010 et 2011, la moyenne mensuelle des nouveaux avis de règlement collectif de dettes enregistrés dans la Centrale a augmenté. Nous remarquons donc bien l'effet de la crise. Au cours de l'année 2013, en moyenne, 1473 nouvelles procédures étaient déclarées admissibles chaque mois par les juges des cours et tribunaux du travail, soit autant que sur la période ayant directement suivi la crise. Au cours des 6 premiers mois de cette année, nous avons enregistré une moyenne mensuelle de 1526 nouvelles procédures, soit plus qu'au cours de toute la période ayant précédé. Si cette tendance se maintient au cours des 2 derniers trimestres de l'année 2014 nous devrions atteindre, au 31 décembre, le record historique de 110 milles personnes en procédure de règlement collectif de dettes.

**Graphique 5 - Nombre de nouveaux avis d'admissibilité à la procédure en règlement collectif de dettes (évolution mensuelle)**



Source : Graphique et calculs OCE sur données CCP (BNB)

**Tableau 8 - Moyenne mensuelle du nombre de nouvelles procédures**

2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014 (sur base des 6 premiers mois)
1065	1075	1326	1489	1463	1341	1473	1526

Source : calculs OCE sur données CCP (BNB)

### **3. Conclusions et mise en perspective**

Au terme de cette analyse, nous remarquons que les indicateurs d'endettement problématique et de surendettement construits à partir des données de la CCP évoluent dans la même direction qu'en 2013. Tant l'analyse des défauts de paiement (nombre d'emprunteurs défaillants, nombre de contrats non-régularisés, arriéré moyen,...) que celle portant sur l'évolution du nombre de nouvelles procédures en règlement collectif nous amènent à conclure qu'au cours des six premiers mois de l'année 2014, les situations d'endettement problématique et de surendettement ont continué à devenir plus fréquentes. En outre, certaines évolutions apparaissent plus fortes pour 2014. C'est en particulier le cas du rythme d'arrivée du nombre de nouvelles personnes admise à la procédure en règlement collectif de dettes qui n'a jamais été aussi rapide depuis 2007. Le nombre d'emprunteurs défaillants ainsi que l'arriéré moyen progressent moins rapidement qu'en 2013 mais évoluent toujours dans la mauvaise direction.

Sans aucun doute, la conjoncture économique détériorée que nous connaissons depuis 2008 explique les difficultés financières rencontrées par les ménages ainsi que la hausse du phénomène de surendettement. Les perspectives économiques pour 2014 sont légèrement plus favorables avec un retour assez net de la croissance économique qui, en outre, sera supérieure au taux d'inflation. Dans un tel cadre, nous pouvons nous attendre à une légère croissance du pouvoir d'achat. Malheureusement, le taux de chômage attendu pour fin 2014 devrait être au même niveau que celui observé fin 2013. Bien que la reprise économique s'annonce, la reprise sociale semble se faire attendre. Dans un tel contexte, il est peu probable que nous connaissions une réelle diminution de l'endettement problématique et du surendettement dans les prochains mois. C'est d'ailleurs ce que confirme notre analyse.